



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### Deuxième session, 61<sup>e</sup> législature

---

#### FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 17

le mardi 2 décembre 2025

---

#### AFFAIRES COURANTES

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de condoléances et de félicitations  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

#### AFFAIRES DU JOUR

#### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

**Motion 16 — L'hon. M. Legacy**, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Holt, proposera, le mardi 2 décembre 2025, la résolution suivante : que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

## **PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE**

### ***Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée***

21, *Loi modifiant la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes.* L'hon. M<sup>me</sup> Miles.

## **COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

12, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments.* L'hon. M. Legacy.

15, *Loi concernant les prestations de pension.* L'hon. M. Legacy.

18, *Loi sur le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac.* L'hon. M. Legacy.

## **COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

19, *Loi relative à l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick.* M. Bourque.

20, *Loi modifiant la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton.* M<sup>me</sup> Vautour.

## **PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE**

2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique.* L'hon. M. Dornan.

3, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.* L'hon. M. Legacy.

4, *Loi concernant la Loi sur la Commission d'appel du secteur agricole et la Loi sur les abeilles.* L'hon. M. Finnigan.

5, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Randall.

6, *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. D'Amours.

7, *Loi concernant la Loi sur les services à la petite enfance.* L'hon. M<sup>me</sup> C. Johnson.

8, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. D'Amours.

9, *Loi concernant la Loi sur le service d'urgence 911.* L'hon. M. Gauvin.

10, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux.* L'hon. M. Legacy.

11, *Loi modifiant la Loi sur la statistique.* L'hon. M. Legacy.

13, *Loi modifiant la Loi sur les testaments.* L'hon. M. McKee, c.r.

14, *Loi sur le libre-échange au Canada.* L'hon. M. D'Amours.

16, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools.* L'hon. M. Gauvin.

17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Kennedy.

## **MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### ***Motions réglées***

**Motion 15 — L'hon. M<sup>me</sup> Holt.** Débat sur la motion le 7 novembre 2025 ; adoption de la motion le 7 novembre 2025.

**Motion 17 — L'hon. M<sup>me</sup> Holt.** Adoption de la motion le 19 novembre 2025.

## AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

#### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 1 — M. Ames**, appuyé par M. Hogan, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que la dépendance aux drogues et le rétablissement sont des questions cruciales de santé publique et de sécurité publique qui ont de profonds effets sur les gens, les familles, les petites entreprises et les collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le dernier rapport de Service correctionnel Canada, de 2019, estimait que 78 % des contrevenants dans les établissements correctionnels étaient aux prises avec des troubles liés à l'usage de substances psychoactives ;

attendu que le chef du service de police de Saint John a attribué aux drogues illicites l'augmentation de 8 % des crimes violents à Saint John ;

attendu que des modèles de communautés thérapeutiques et de logements thérapeutiques ont été mis en oeuvre avec succès dans des milieux correctionnels en Amérique du Nord et en Europe et ont systématiquement montré que de tels programmes en milieu correctionnel sont efficaces pour la réduction de l'activité criminelle après la libération et des taux de réincarcération ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir dans l'aménagement de logements thérapeutiques dans tous les établissements correctionnels au Nouveau-Brunswick, conjugué à des programmes de transition et des mesures de soutien de suivi, pour que les détenus aux prises avec des dépendances aient accès au traitement nécessaire pendant leur incarcération, ce qui les aidera à travailler, pendant leur peine et après leur libération, vers un avenir sain et exempt de troubles liés à l'usage de substances psychoactives.

#### *[Débat interrompu faute de temps]*

**Motion 5 — M. Monahan**, appuyé par M<sup>me</sup> Scott-Wallace, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que ce que l'on appelle les sites d'injection supervisée s'est avéré être un échec en matière de politique publique ;

attendu que l'injection de drogues illicites n'est jamais véritablement sécuritaire ;

attendu que les sites d'injection supervisée ne sont pas conçus pour aider les personnes aux prises avec une dépendance à se rétablir, mais plutôt pour les maintenir dans leur dépendance ; attendu que, à proximité des sites d'injection, on observe une augmentation de la criminalité et une dégradation des normes sociétales ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fermer tout site d'injection supervisée dans la province.

**Motion 6 — M. Lee**, appuyé par M. Russell, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que chaque personne mérite la dignité d'un chez-soi sûr, mais que bien trop de gens du Nouveau-Brunswick aux prises avec une maladie mentale, des troubles cognitifs ou des dépendances sont coincés entre deux extrêmes, c'est-à-dire composer seuls avec des difficultés sans soutien adéquat ou être placés dans un établissement qui n'est pas conçu pour favoriser l'indépendance ni les liens communautaires ;

attendu que la recherche montre systématiquement que la présence de logements avec services intégrés de soutien se traduit par une diminution du nombre d'hospitalisations, une réduction de jusqu'à 50 % du nombre de visites à l'urgence et une amélioration des résultats en matière de rétablissement, ce qui donne aux gens la stabilité dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, un manque de possibilités en matière de logements communautaires a laissé de nombreuses personnes ayant des besoins modérés en matière de santé mentale ou de soutien cognitif dans un milieu inadéquat — notamment des hôpitaux, des refuges et des établissements correctionnels — sans voie claire vers un logement stable, ce qui a l'effet d'une porte tournante entre la crise et les soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir des logements de soutien communautaires à petite échelle qui sont dotés d'un personnel sur place pour les gens qui ne peuvent pas vivre de façon entièrement autonome, mais qui n'ont pas besoin d'être placés dans un établissement, ce qui assurera la dignité, la stabilité et des voies concrètes vers le rétablissement et la participation communautaire.

**Motion 7 — M<sup>me</sup> Conroy**, appuyée par M<sup>me</sup> Bockus, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu qu'il a été démontré que des mesures de soutien à la transition et de suivi permettent de diminuer les rechutes ;

attendu que toutes les unités mobiles d'intervention en cas de crise gérées par le réseau Horizon dans la province cessent leurs activités à 23 h au plus tard ;

attendu que, en dehors des heures normales, la seule option de traitement en personne pour les surdoses et autres urgences graves liées à la consommation de substances psychoactives consiste souvent en une visite dans une salle d'urgence achalandée et bondée ;

attendu que des séjours à long terme dans des établissements de réadaptation pour personnes souffrant de dépendance ont été remplacés par des séjours répétés à court terme, des visites à l'urgence et des appels pour obtenir des services d'urgence, un phénomène connu sous le nom de « portes tournantes » ;

attendu que les surdoses présentent des occasions cruciales d'intervention en matière de dépendances et d'établissement de liens avec des services de rétablissement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à étendre à 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les heures des unités de soins mobiles dans toutes les régions de la province et à fournir des mesures de soutien à la transition, dont des consultations de suivi avec des conseillers en dépendances, aux patients qui ont une dépendance, à leur sortie de l'hôpital, afin de faire cesser le phénomène des portes tournantes qui conjugue urgences liées à la consommation de substances et hospitalisations.

**Motion 8 — M. Collins**, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est toujours aux prises avec d'importants défis liés à la santé mentale et aux dépendances, notamment des temps d'attente de plus en plus longs et un accès limité aux services dans l'ensemble de la province ;

attendu que, bien que la création des postes constitue un pas dans la bonne direction, 10 formateurs ne suffisent pas à répondre aux besoins en formation et en renforcement des capacités de l'ensemble du système provincial de santé mentale et de traitement des dépendances ;

attendu qu'une prise en charge efficace et empreinte de compassion en matière de rétablissement nécessite une main-d'œuvre bien soutenue, qui est composée notamment de psychiatres, de psychologues, de travailleurs sociaux, de conseillers et de pairs aidants — tous dûment formés et aptes à faire face à la complexité du rétablissement en santé mentale et en traitement des dépendances ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à :

élargir les initiatives de perfectionnement de la main-d'œuvre au-delà des 10 postes de formateurs actuels, afin d'assurer une couverture adéquate dans toutes les zones de santé, mettre en oeuvre une stratégie globale de recrutement et de maintien en poste visant les psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux et pairs aidants, afin de remédier aux pénuries persistantes de personnel,

veiller à ce que tous les professionnels en santé mentale et en traitement des dépendances reçoivent une formation continue, fondée sur des données probantes, pour renforcer leur confiance, assurer la cohérence des services et favoriser une approche axée sur le rétablissement à l'échelle de la province.

**Motion 9 — M. Austin**, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que les troubles de santé mentale et les dépendances ne constituent pas une défaillance morale, mais bien des troubles de santé qui touchent des familles et des collectivités dans l'ensemble du pays, que, chaque année au Canada, plus de 4 800 personnes meurent par suicide, et que, chaque jour, plus de 20 personnes du Canada meurent en raison d'un empoisonnement causé par des drogues toxiques ;

attendu que derrière les statistiques se trouvent des proches — des parents, des enfants, des voisins, des amis — dont la détresse se vit souvent dans le silence et le désespoir, ce qui laisse les familles et les collectivités impuissantes et incapables d'intervenir sur le plan juridique avant qu'il ne soit trop tard ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les décès attribuables au suicide et aux surdoses ont augmenté de façon constante au cours des dernières années, les taux de suicide figurant parmi les plus élevés du Canada atlantique, et que la province a enregistré depuis 2016 une hausse de plus de 60 % des décès soupçonnés d'être attribuables à un empoisonnement lié à la drogue, mais que les services d'urgence et les organismes d'application de la loi composent avec un nombre croissant d'appels liés à des situations de crise, tout en disposant de ressources limitées pour intervenir de manière efficace ;

attendu que, dans des endroits où l'on est chef de file en la matière, comme au Portugal, en Norvège et dans des régions du Canada, on a montré qu'une approche alliant une intervention empreinte de compassion, encadrée légalement, à des mesures de soutien complémentaires — logement, traitement, counselling et suivi à long terme — peut réduire le nombre de visites à l'urgence et de décès attribuables à des surdoses ainsi que permettre aux personnes touchées de renouer avec leur famille et leur collectivité ;

attendu que l'absence, au Nouveau-Brunswick, de cadre d'intervention structuré et empreint de compassion laisse les familles sans solution, les forces policières sans le soutien approprié et les personnes en situation de crise sans voie vers un rétablissement durable ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un cadre permettant une intervention empreinte de compassion auprès des personnes en situation de crise grave — cadre assorti de mesures de protection, de services de soutien complémentaires et d'une surveillance rigoureuse — pour assurer leur dignité, leur sécurité et les meilleures chances de rétablissement.

**Motion 10 — M. Austin**, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que la collaboration avec les Premières Nations et d'autres parties prenantes est essentielle pour favoriser le respect mutuel, veiller à l'intendance de l'environnement et promouvoir la prise de décisions inclusives dans la gestion des ressources naturelles ;

attendu que Ressources naturelles Canada estime que le sous-sol du Nouveau-Brunswick renferme près de 80 billions de pieds cubes de gaz naturel récupérable, dont la valeur, selon le Fraser Institute, se situerait entre 186 milliards et 221 milliards de dollars aux prix actuels du marché ;

attendu que le gouvernement fédéral a manifesté de l'intérêt pour la mise en valeur et l'exportation des ressources énergétiques du Canada vers nos alliés, comme en témoigne la signature en août 2025 d'une déclaration d'intention commune entre le Canada et l'Allemagne visant à établir des partenariats énergétiques, et que le député libéral fédéral de Saint John-Kennebascasis, Wayne Long, a déclaré en septembre 2025 que le gouvernement Holt devrait relancer la mise en valeur du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick afin de tirer parti des prochaines possibilités d'exportation ;

attendu que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a contraint l'Europe à réévaluer sa dépendance antérieure aux importations de gaz naturel russe, ce qui a donné lieu à l'adoption, en mai 2022, du plan REPowerEU de l'Union européenne, plan qui vise à mettre un terme à toutes les importations de gaz russe d'ici à la fin de 2027 et rend ainsi nécessaires de nouvelles sources d'approvisionnement ;

attendu que la transition de l'Europe vers des sources d'énergie verte comprend le gaz naturel, comme l'a confirmé une décision judiciaire portant sur la Commission européenne rendue en septembre 2025 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à lever immédiatement le moratoire sur l'exploration du gaz naturel et à travailler en collaboration avec les Premières Nations et les autres parties prenantes à l'exploration et à la mise en valeur de nos ressources en gaz naturel.

**Motion 12 — M<sup>me</sup> M. Wilson**, appuyée par M<sup>me</sup> S. Wilson, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que les propriétaires du Nouveau-Brunswick ont subi des augmentations importantes et insoutenables des taux d'évaluation foncière depuis la pandémie ;

attendu que, selon un sondage Angus Reid mené en septembre 2025, l'abordabilité du logement était une préoccupation majeure pour 30 % des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon le recensement de 2021, près de 8 % des propriétaires du Nouveau-Brunswick consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement ;

attendu que la limite actuelle de protection contre les hausses marquées de l'évaluation foncière, fixée à 10 %, n'a pas empêché 37 % des biens du Nouveau-Brunswick de faire l'objet d'une augmentation d'évaluation en 2025, et que le gel d'un an des évaluations pour 2025-2026 ne constitue pas une solution à long terme pour fournir un allègement fiscal ni pour garantir des coûts durables et prévisibles aux propriétaires ;

attendu que les locataires du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un plafond annuel de 3 % sur les hausses de loyer, avantage dont ne bénéficient pas les propriétaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réduire la limite du mécanisme de protection contre les hausses marquées de l'évaluation pour la faire passer de 10 % par année à 3 % par année.

**Motion 13 — M<sup>me</sup> M. Wilson**, appuyée par M<sup>me</sup> S. Wilson, proposera, le jeudi 30 octobre 2025, la résolution suivante :

attendu que les propriétaires du Nouveau-Brunswick ont subi des hausses importantes et insoutenables des montants d'évaluation foncière depuis la pandémie ;

attendu que la forte augmentation des montants d'évaluation signifie que les frais d'évaluation actuels de 19,40 \$ par tranche de 100 000 \$ du montant de l'évaluation d'un bien représentent de plus en plus un fardeau financier insupportable pour les propriétaires ;

attendu que CBC News a rapporté, en mars 2024, que les frais d'évaluations avaient doublé pour les propriétaires dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick au cours des trois années précédentes ;

attendu que, selon un sondage Angus Reid mené en septembre 2025, l'abordabilité du logement était une préoccupation majeure pour 30 % des gens du Nouveau-Brunswick et que, selon le même sondage, le coût de la vie était une préoccupation majeure pour 60 % des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les municipalités paient également au gouvernement du Nouveau-Brunswick les frais liés à l'évaluation foncière ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer les frais d'évaluation liés au processus d'évaluation foncière.

**Motion 14 — M. Ames**, appuyé par M<sup>me</sup> Scott-Wallace, proposera, le jeudi 6 novembre 2025, la résolution suivante :

attendu que la sécheresse actuelle a entraîné de graves répercussions sur la disponibilité de l'eau pour les ménages, l'élevage et la production agricole ;

attendu que de nombreuses collectivités et de nombreux agriculteurs individuels composent avec des difficultés extrêmes en raison de l'assèchement des sources d'eau et ne peuvent assumer les coûts élevés du forage de nouveaux puits ou de la remise en état des puits existants ;

attendu que l'accès à une eau propre et fiable est essentiel au maintien des moyens de subsistance, à la protection de la santé publique et à la sécurité alimentaire ;

attendu que le Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique fournit un soutien au rétablissement à la suite de catastrophes naturelles entraînant des pertes soudaines, inattendues et non assurables, telles que les inondations, mais ne s'applique pas actuellement aux conséquences de la sécheresse, qui constituent une crise liée à une pénurie d'eau plutôt qu'à un excès de celle-ci ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à :

établir un programme d'aide financière d'urgence visant à subventionner ou à financer intégralement le forage, l'équipement et la remise en état des puits dans les zones touchées par la sécheresse,

accorder la priorité au soutien destiné aux agriculteurs, aux propriétaires de petites entreprises et aux gens des collectivités rurales les plus durement touchés par la sécheresse,

établir des partenariats avec les entrepreneurs de forage de puits d'eau titulaires d'un permis, les autorités locales et les organismes communautaires afin d'assurer une mise en oeuvre transparente, efficace et équitable du programme d'aide et

élaborer des stratégies de gestion de l'eau à long terme, notamment des programmes d'éducation à la conservation durable de l'eau, une meilleure gestion des eaux souterraines et des initiatives de collecte des eaux de pluie, afin d'atténuer les répercussions des sécheresses futures.

**Motion 18 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 4 décembre 2025, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick aux prises avec des dépendances et des troubles de santé mentale ont souvent du mal à trouver une façon d'obtenir les traitements dont elles ont besoin ;

attendu que le ministère de la Santé ne finance, par l'intermédiaire des régies régionales de la santé, que 67 lits de désintoxication et 34 lits de réadaptation pour les adultes, les jeunes et les enfants qui ont un trouble lié à l'usage de substances psychoactives ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, la disponibilité limitée des options de traitement au sein du secteur public s'est traduite par des délais d'attente prolongés et que des personnes vulnérables n'ont donc pas accès en temps opportun à des soins et à des services de soutien essentiels ;

attendu que les centres de réadaptation privés se sont multipliés pour répondre aux besoins qui se font sentir en raison des pressions excessives qui s'exercent sur les établissements financés par les fonds publics ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les centres de traitement des dépendances privés ne sont pas réglementés, ce qui soulève des préoccupations quant à la qualité des soins et des traitements fournis et pourrait compromettre le bien-être des personnes qui cherchent à obtenir de l'aide ;

attendu qu'une approche globale et bienveillante quant au traitement des dépendances et des troubles de santé mentale nécessite une augmentation des investissements dans les établissements publics de désintoxication et de réadaptation ainsi qu'une réglementation robuste visant à assurer les normes de soins les plus rigoureuses ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates aux fins de l'instauration et de l'application de règlements visant tous les centres de réadaptation privés pour assurer une transparence, une reddition de comptes et la prestation de soins de qualité supérieure pour les personnes qui cherchent à obtenir des traitements

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accroître ses investissements dans les établissements publics de désintoxication et de réadaptation pour réduire la liste de personnes en attente de traitements.

### ***Motions réglées***

**Motion 2 — M. Weir.** Débat sur la motion le 30 octobre 2025 ; adoption de la motion amendée le 30 octobre 2025.

**Motion 3 — M. Weir.** Débat sur la motion le 20 novembre 2025 ; adoption de la motion amendée le 20 octobre 2025.

**Motion 4 — M<sup>me</sup> M. Johnson.** Débat sur la motion le 20 novembre 2025 ; adoption de la motion amendée le 20 novembre 2025.

**Motion 11 — M<sup>me</sup> S. Wilson.** Débat sur la motion le 6 novembre 2025 ; rejet de la motion le 6 novembre 2025.

## PÉTITIONS

- |   |   |
|---|---|
| 1, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 22 octobre 2025.<br>2, M <sup>me</sup> Conroy — présentée le 24 octobre 2025.<br>3, L'hon. M <sup>me</sup> Landry — présentée le 29 octobre 2025.<br>4, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 5 novembre 2025. | (Réponse, le 6 novembre 2025)<br>(Réponse, le 14 novembre 2025)<br>(Réponse, le 17 novembre 2025)<br>(Réponse, le 24 novembre 2025) |
|---|---|

## RAPPORTS DE COMITÉS

### Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 5 novembre 2025.
- deuxième rapport déposé le 6 novembre 2025.
- troisième rapport déposé le 18 novembre 2025.
- quatrième rapport déposé le 20 novembre 2025.

## RAPPORTS/DOCUMENTS

### *Dépôt au bureau du greffier*

#### Rapport annuel 2024-2025, Bureau du Conseil exécutif

— déposé le 25 novembre 2025.

#### Rapport annuel 2024-2025, ministère des Affaires intergouvernementales

— déposé le 25 novembre 2025.

#### Rapport annuel 2023-2024, Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

— déposé le 27 novembre 2025.

#### Rapport annuel 2024-2025, ministère des Transports et de l'Infrastructure

— déposé le 28 novembre 2025.

#### Rapport annuel 2024-2025, ministère du Développement social

— déposé le 28 novembre 2025.

Shayne Davies,  
greffier de l'Assemblée législative